

M. PUTNAM: Voudrait-il que je lui cite des chiffres approximatifs?

M. RYCKMAN: Oui; c'est ce que vous m'avez demandé.

M. PUTNAM: Je n'en sais rien; mais ce que je sais c'est qu'il incombe au chef de l'opposition de nous renseigner sur ce point. Je sais qu'avant de faire son appel au peuple le très honorable représentant a dit au public canadien qu'il était dans l'obligation de faire une longue campagne éducatrice; qu'avant de toucher au tarif il aurait une commission qui indiquerait exactement à quel point le tarif devrait être stabilisé: au delà, il serait trop élevé, en deçà, trop bas. Si mon honorable ami voulait intervenir auprès du chef de l'opposition pour l'amener à honorer cet engagement il obtiendrait sans doute une réponse plus satisfaisante à sa question. J'ignore si on a jamais congédié la commission en question.

L'hon. M. GRAHAM: Non; on l'a remise.

M. PUTNAM: J'ai parlé plus longtemps que je n'en avais l'intention.

Quelques VOIX: Continuez.

M. PUTNAM: Il faut se rappeler que j'ai déjà signalé le faux principe qui a présidé à la naissance de la politique protectionniste de sir John Macdonald, à savoir que le tarif serait supprimé dès que les industries naissantes auraient acquis une vigueur normale. Cette promesse est encore à remplir. A toute heure les honorables messieurs de la droite nous accusent de ne pas avoir honoré nos promesses électorales, surtout de ne pas avoir réalisé le programme de 1919. Il me semble, monsieur l'Orateur, qu'il faut prendre ces promesses électorales dans leur ordre chronologique. Je reporte donc l'esprit de mes honorables amis à la promesse faite par leur grand leader, sir John Macdonald en 1878 alors qu'il affirma clairement, dans un langage que tout le monde se rappelle: "La protection n'est qu'un mal temporaire; endurez-le quelque temps, jusqu'à ce que ces industries soient un peu établies". A cette heure tardive, le parti libéral tente d'honorer cette promesse du grand chef conservateur. Nous prions les honorables membres de l'autre côté de prendre dans leur ordre chronologique ces promesses et ces engagements d'élection. Cette promesse-là vient en premier lieu. Le programme de 1919 est un programme qui cherche à honorer la mémoire de sir John Macdonald et à remplir la promesse formulée par ce grand chef,—une promesse qui au point de vue de l'honneur, nous engage autant que si elle avait été faite hier seulement; une promesse qu'il faut d'autant plus honorer que depuis ce temps les

[M. Ryckman.]

industries protégées ont atteint un développement robuste. Sir John Macdonald a quitté la vie à un moment où notre pays était bien plus jeune qu'aujourd'hui. Je reconnais, à l'éloge de l'ancien grand chef de mon honorable ami qu'il s'était rendu compte que le moment était venu de remplir cette promesse et qu'il avait l'intention de le faire. Il me semble que le défunt chef conservateur ne dormirait pas tranquille dans ce cimetière de Cataract si sentait qu'on n'allait pas honorer cet engagement. Il ne reposerait pas si bien s'il savait que nous allions le trahir; c'est pourquoi je demande à nos honorables collègues d'en face d'appuyer ce budget et de se joindre à nous pour réaliser la promesse de sir John Macdonald.

M. RYCKMAN: Avant de reprendre son siège, l'honorable député voudrait-il nous dire quelle était la différence entre le tarif protecteur et le tarif de revenu, en ce qui concerne les chaussures?

M. PUTNAM: Je répondrai à mon honorable collègue en lui demandant quels devraient être les droits sur les pneus en caoutchouc.

M. RYCKMAN: Je n'ai pas entendu la question de mon honorable et savant collègue. Quant à la mienne, elle est bien claire et je peux la faire très courte. J'aurais cru que mon honorable et savant collègue de Colchester...

M. PUTNAM: Laissez de côté le "savant"!

M. RYCKMAN: ...nous aurait dit avant de terminer quelle était la différence entre le tarif protecteur et le tarif de revenu en ce qui concerne les chaussures. Qu'il veuille bien nous renseigner.

M. PUTNAM: Cela dépend de la situation.

M. RYCKMAN: Prenez la situation actuelle.

M. PUTNAM: Nous le saurons lorsque la commission du tarif nommée par l'ancien Gouvernement nous aura soumis ses conclusions sur chaque article, ainsi qu'on avait promis de le faire. Je demanderai à mon tour à l'honorable député ce qu'il considère être un tarif de protection pour les pneus en caoutchouc. Pourquoi tant parler de chaussures, alors que, sous le régime libéral, les gens vont bien plus souvent en automobile qu'à pied?

M. BEAUBIEN (Provencher): Je n'ai pas l'intention, en adressant la parole sur le budget, de repasser les nombreux aspects de cette question qui ont été déjà examinés. Je limiterai mes remarques à un ou deux points sur lesquels, à mon avis, on ne semble pas avoir suffisamment insisté.